

Contrat relatif au raccordement de sites industriels au réseau de transport et aux conditions de livraison du gaz

Annexe 5
Procès-verbal de Mise en Gaz et Procès-verbal de Mise en Service
Version du 1^{er} juillet 2023



1 Procès-verbal de Mise en Gaz

Client	Raison sociale : Localité :
Nom du Poste de Livraison :	Code SWING :
Mise en Gaz effectuée le :
DESCRIPTIF DES OPERATIONS DE MISE EN GAZ : Branchement : Installations de Livraison : Mise en gaz des ouvrages de raccordement, branchement et poste de livraison, réglages puis mise hors pression et en sécurité, par mise en place de brides pleines, du poste de livraison dans l'attente de la programmation par le client de la date de mise en service du poste de livraison. À l'issue des opérations décrites ci-dessus NaTran procédera à la facturation des sommes dues au titre du Contrat de Raccordement et Livraison (ref. : XXX).	
CONSIGNES DE SECURITE : Le Client atteste que l'interlocuteur technique lui a exposé et commenté les consignes de sécurité. Le Client déclare avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires sur son réseau et disposer des autorisations réglementaires permettant la présente mise en service. Rappel des consignes de sécurité dans l'enceinte des installations de livraison : <ul style="list-style-type: none"> • Pas de flamme nue dans le périmètre du Poste de Livraison • Ne pas fumer et ne pas utiliser de téléphone portable dans le périmètre du Poste de Livraison • Ne pas stationner devant les accès du Poste de Livraison • En cas d'incident téléphoner au : 0800 - xxx – xxx (N° du CSR) Toute intervention à proximité immédiate ou sur les installations de NaTran doit faire l'objet d'une demande préalable et d'un accord écrit de NaTran. NaTran déclare avoir pris les mesures de sécurité nécessaires à la Mise en Gaz du Poste de Livraison.	
OBSERVATIONS :	



--

Procès-verbal contradictoire établi en deux exemplaires originaux

CLIENT	NaTran
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :
Date :	Date :



2 Procès - verbal de Mise en Service

Client		Raison sociale :	
		Localité :	
Nom du Poste de Livraison :		Code SWING :	
Opération réalisée	<input type="checkbox"/> Mise en Service initiale <input type="checkbox"/> Mise en Service pour modification du réseau intérieur <input type="checkbox"/> Modification des réglages <input type="checkbox"/> Remplacement d'appareil		Date de l'intervention :
	Appareil remplacé		Appareil mis en place
	Type :	Marque :	N° :
Description de l'opération (si nécessaire)			
.....			
.....			
.....			

REGLAGE DES APPAREILS DE REGULATION ET DE SECURITE (en bar relatifs)		
Les réglages sont fournis en pression relative avec l'intervalle de tolérance suivant : +/- 2.5 % pour les régulateurs, +/- 3 % pour les soupapes	Avant intervention	Après intervention
Régulation 1 ^{ère} ligne		
Organe de sécurité 1 ^{er} niveau (1 ^{ère} ligne)		
Organe de sécurité 2 nd niveau (1 ^{ère} ligne)		
Régulation 2 ^{ème} ligne		
Organe de sécurité 1 ^{er} niveau (2 ^{ème} ligne)		
Organe de sécurité 2 nd niveau (2 ^{ème} ligne)		
Organe de sécurité bi-pass		



Le Client garantit que la pression à ne pas dépasser sur les ouvrages aval y compris en cas d'incident sur le Poste de livraison conformément aux paragraphes 2.11.2 et 7.3 de l'annexe I de la directive n°2014/68/UE du 15 mai 2014 est de [] bar relatifs.

Le Client déclare que la pression à ne pas dépasser sur les ouvrages aval en fonctionnement normal (pression maximale admissible PS (selon la section 9 du chapitre VII du titre V du code de l'environnement) est de [] bar relatifs.

Le Client signale l'existence d'une sécurité sur le réseau aval portant sur la pression minimale réglée à [] bar relatifs.

Le Client signale l'existence d'une sécurité sur le réseau aval portant sur la pression maximale réglée à [] bar relatifs.

CLIENT	NaTran
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :
Date :	Date :



CONSIGNES DE SECURITE

Le Client atteste que l'interlocuteur technique lui a exposé et commenté :

- les consignes de sécurité
- les consignes de 1^{ère} intervention

Le Client déclare avoir pris toutes les mesures de sécurité nécessaires sur son réseau et disposer des autorisations réglementaires permettant la présente mise en service.

INSTALLATIONS DE COMPTAGE

La vérification primitive des équipements de comptage

- a eu lieu le ____ / ____ / ____
- aura lieu le ____ / ____ / ____ ; jusqu'à cette date les éléments fournis par les appareils de comptage représentent la meilleure estimation des quantités de gaz enlevées.

Les valeurs des différents index à la mise en service sont consignées dans la fiche d'intervention métrologique jointe.

RESERVES EXPRIMEES PAR LE CLIENT

Procès-verbal contradictoire établi en deux exemplaires originaux

CLIENT	NaTran
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :
Date :	Date :

